



TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET DE CONSEIL SPECIALISE POUR UNE ASSISTANCE JURIDIQUE ET JUDICIAIRE

PRESENTATION DE YIKRI

YIKRI est créée sous la forme juridique « Association » de droit burkinabé sous le récépissé n° 2014-01439/MATS/SG/DGLP/DOSOC. Son siège social est établi à Ouagadougou au Burkina Faso. Son Assemblée Générale Constitutive s'est tenue à Ouagadougou le 24 juin 2014. Yikri est un système financier décentralisé (SFD) reconnu par le Ministère de l'Économie et des Finances sous l'agrément n° A-13-15-0470 du 26 avril 2016.

YIKRI s'est donnée pour mission de promouvoir l'accès à des services de microfinance sociale adaptés aux personnes en situation d'exclusion ou d'extrême pauvreté, ayant un accès limité au système de microfinance classique au Burkina Faso, pour leur permettre de mener des activités génératrices de revenus et contribuer à l'amélioration durable de leurs conditions de vie.

Pour répondre aux besoins de sa population cible, YIKRI développe une méthodologie très spécifique, alliant services financiers (crédit, éducation à l'épargne) et services socio-économiques (formations, conseils à la gestion d'AGR) et faisant l'objet de procédures de gestion spécifiques.

Il est également nécessaire de garder à l'esprit que le fonds de crédit qui est prêté à YIKRI appartient à ses bénéficiaires ou à d'autres institutions prêteuses et que la responsabilité financière de l'institution l'oblige à établir des règles et des paliers décisionnels afin d'assurer une saine gestion du crédit conforme aux textes réglementaires régissant les Institutions de Microfinance pour atteindre ses objectifs de performance sociale et financière. YIKRI est donc amenée à évoluer dans un environnement financier réglementé et de plus en plus professionnel .

Contexte

Le contexte de la recherche d'un cabinet de conseil spécialisé pour une assistance juridique et judiciaire pour YIKRI est lié aux défis et aux besoins spécifiques de l'association dans le domaine juridique et judiciaire. En raison des diverses relations de partenariat, des obligations légales et des droits des employés, ainsi que des responsabilités de l'employeur, YIKRI reconnaît l'importance d'avoir une expertise juridique

Objectifs

Les objectifs de cette prestation sont :



- **Assurer la conformité aux lois et réglementations** : Le cabinet de conseil spécialisé sera chargé de fournir des conseils et des orientations juridiques pour garantir que les activités de YIKRI respectent les lois et réglementations en vigueur au Burkina Faso.
- **Rédiger les procès-verbaux des Assemblées Générales (AG) et des Conseils d'Administration (CA)** : Le cabinet de conseil spécialisé sera responsable de la rédaction précise et complète des procès-verbaux de ces instances, en veillant à ce qu'ils reflètent fidèlement les discussions, les décisions prises et les résolutions adoptées.
- **Appuyer l'équipe de direction et le conseil d'administration dans la rédaction et la relecture des conventions, engagements, des contrats de partenariats et les textes statutaires** : Le cabinet de conseil spécialisé apportera son expertise pour la rédaction, la revue et la négociation des conventions, des engagements, des contrats de partenariats et les textes statutaires de YIKRI. Il veillera à ce que les intérêts de l'association soient protégés et que les termes et conditions des accords soient équitables et conformes aux exigences légales.
- **Garantir la protection des droits et des intérêts de YIKRI** : Le cabinet de conseil spécialisé veillera à ce que les droits et les intérêts de YIKRI soient protégés dans toutes les transactions, négociations et relations contractuelles. Il fournira des conseils pour minimiser les risques juridiques et défendre les intérêts de l'association
- **Fournir une assistance judiciaire en cas de litige** : En cas de litige ou de différend juridique, le cabinet de conseil spécialisé apportera une assistance en fournissant des conseils et des stratégies pour résoudre efficacement le litige. Il représentera YIKRI devant les tribunaux ou agir en tant que médiateur pour parvenir à un règlement amiable.

ETENDUE DE LA PRESTATION ET RESPONSABILITES DU CABINET DE CONSEIL SPECIALISE

De façon générale, et sans être exhaustives, les attributions du cabinet de conseil spécialisé consisteront, à la demande de l'institution, à:

- assurer la recherche, la collecte et la mise à disposition des textes légaux et réglementaires nationaux et/ou internationaux et de toute autre information relevant du domaine juridique s'appliquant aux activités de YIKRI, ce, autant que nécessaire,
- fournir des conseils sur l'application et l'interprétation des textes en vigueur dans l'élaboration, la rédaction et/ou l'application de tout document à valeur juridique et/ou contractuelle que YIKRI ou ses bénéficiaires/partenaires auraient à produire,

IFU N° 00083415X - Agrément N°A-13-15-0470 du 26 avril 2016 - 10 BP : 754 OUAGA 10- Email :

yikribf@gmail.com - Tél : 25 40 98 08



- vérifier et valider des documents ayant un caractère juridique élaborés par des tiers et dans le cadre desquels YIKRI ou des bénéficiaires d'appui de YIKRI sont partie prenante, puis accompagner YIKRI dans la facilitation et le suivi de leur mise en œuvre
- appuyer à la rédaction ou la relecture des documents tels que statuts et règlement intérieur de l'association et tout autre document juridique
- anticiper les litiges pouvant découler de la mise en œuvre d'activités financées par YIKRI, le cas échéant, appuyer YIKRI dans le règlement de ces litiges.

ORGANISATION ET DUREE DE LA PRESTATION

Le Cabinet de conseil spécialisé interviendra de manière ponctuelle, toujours et uniquement à la demande de YIKRI, sur des missions spécifiques. A chaque mission demandée, YIKRI fournira une fiche technique et des TDR qui décriront le contexte, l'objectif, l'étendue et l'organisation de la mission, la durée estimée, et les résultats et livrables attendus.

Avant de démarrer une intervention donnée, le Cabinet spécialisé et YIKRI auront convenu formellement des délais requis et de la méthodologie adaptée pour mener à bien la mission confiée au consultant.

Le contrat est à durée déterminée de 6 mois renouvelable.

LIVRABLE

D'une manière générale, le Conseiller devra fournir pour chaque mission:

- une note de présentation explicitant et justifiant les différentes options et ses conseils et recommandations sur les problématiques juridiques pour lesquelles il est consulté,
- les documents juridiques qu'il lui aurait été demandé d'élaborer, et /ou le compte rendu des négociations incluant les recommandations d'ordre juridique s'il est sollicité à cet effet,
- la validation écrite/proposition d'amélioration de conventions, statuts, contrats, protocoles d'accord ou autre document à caractère juridique qui lui sont soumis.

PROFIL RECHERCHE

- Forte expérience dans le domaine d'expertise juridique, légale/ fiscale, droit des obligations
- bonne connaissance des enjeux économique, financiers et légaux des institutions de microfinance.

PROCEDURE DE SELECTION



La sélection du cabinet de conseil spécialisé sera effectuée en examinant attentivement les dossiers de candidature afin d'évaluer leurs qualifications, leur expérience et leurs compétences.

Les cabinets de conseil spécialisé intéressés par cette offre sont invités à soumettre leur candidature comprenant :

- Une offre technique : L'offre technique devra comprendre la présentation du soumissionnaire et des références de clients précédents.
- Une offre financière : l'offre financière devrait comprendre les honoraires et les tarifications en matière d'assistance judiciaire

Les offres sont recevables sous plis fermé au plus tard le 15 juin 2023 au siège de l'institution, sis à Cissin non loin de « l'école international Madina»

- Ou par Mail à l'adresse : contact@yikri.org

ADRESSES DE CONTACT

www.yikri.org

Contact@yikri.org

Tel. : 25 40 98 08